



PROCES VERBAL

SEANCE DU 26 JANVIER 2026

Le vingt-six janvier deux mille vingt-six à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Héry sur Albion dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques ARCHINARD, Maire.

Etaient présent : ARCHINARD Jacques, COCHET Paul, GROSJEAN Claudine, JOURDAN Patricia, MILLION-VIRET Nathalie, MUGNIER Françoise, PACLET Romain STEFANI Chiara, SURREAUX Julie, TROUILLON Sylvain, CLAVEL Patrick.

Absents : BECHET Franck

Pouvoirs : néant

Secrétaire de séance : MUGNIER Françoise

Date de convocation : 20/01/2026

I - Ouverture de crédits en investissement pour le BP 2026

Monsieur le Maire précise selon l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et jusqu'à adoption du budget, que l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (exercice 2025).

Pour le bon fonctionnement administratif, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de recourir à cette possibilité dans l'attente du vote du budget primitif 2026 qui interviendra au plus tard en avril 2026.

L'autorisation ci-dessous précise le montant et l'affectation des crédits, répartis comme suit:

Chapitres	Crédits 2025	Inscriptions 2026 avant BP
20	101 241 €	25 310,25 €
21	263 171 €	65 792,75 €
23	0,00	

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE

- D'autoriser, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits liés au remboursement de la dette,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

La séance est levée à 23 h.

Fait et délibéré le 26 janvier 2026 et ont signé le maire et la secrétaire de séance.

Le Maire,
Jacques ARCHINARD

La Secrétaire de séance,
Françoise MUGNIER